SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
REGION / DEPARTEMENT/ ETAT / METROPOLE

CULTURE OCCITANE

REGION OCCITANIE

Subvention de fonctionnement

La Région souhaite soutenir la transmission des langues occitane et catalane ainsi que leur présence dans la société :

- en facilitant l'enseignement en milieu scolaire,
- en accompagnant l'enseignement de ces langues via des aides aux projets pédagogiques et à l'édition de matériel pédagogique,
- en développant les cours pour adultes,
- en promouvant ces langues régionales dans le quotidien des habitants,
- en soutenant les professionnels de la communication.

https://www.laregion.fr/Langues-et-cultures-catalane-et-occitane-Aide-a-la-transmission-des-langues-catalane

Subvention évènementielle

La Région met en place ce dispositif dans le but d'aider les festivals à la promotion des langues catalane et occitane.

- Les aides s'adressent prioritairement aux festivals ayant au minimum un an d'existence. La sélection du dossier et le montant de l'aide Régionale sont conditionnés à l'analyse de tous les critères suivants par le comité conseil.
  Implantation et/ou activité en région
- Viabilité économique du projet
- Durée minimale de 2 jours
- Festival ayant au minimum un an d'existence
- Au moins 50% de la programmation doit être en langue catalane et/ou occitane
- La langue catalane et/ou occitane doit être présente sur le lieu et dans les outils de communication.

https://www.laregion.fr/Catalan-et-Occitan-Aide-a-la-diffusion-des-langues-catalane-et-occitane-Festivals

CULTURE

REGION OCCITANIE

Arts de la scène / Aide aux Festivals

Les projets, pour bénéficier de l'aide de la Région, doivent répondre aux conditions suivantes :

- Implantation et activité en région ;
- Viabilité économique du projet ;
- Durée minimale de 2 jours ;
- Situation régulière au regard des obligations réglementaires en matière de spectacle vivant (obligations fiscales et sociales, licence d'entrepreneur de spectacles…) ;
- Budget réalisé de la dernière édition du festival de 25 000 € minimum.

https://www.laregion.fr/Arts-de-la-scene-Aide-aux-Festivals

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

Ecoles de musique : Aide départementale au fonctionnement

https://herault.fr/35-aide-aux-associations.htm

SPORT

REGION OCCITANIE

Evènementiel : Dans le cadre de sa politique sportive, la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée soutient les organisations de manifestations sportives qui contribuent à l'animation de ses territoires, à son développement économique et son rayonnement.

Sont ainsi soutenus, trois types de manifestations sportives :

- Les manifestations internationales d'exception
- Les manifestations nationales et internationales
- Les manifestations à fort impact territorial

https://www.laregion.fr/Soutien-des-manifestations-sportives

Aide à l'achat du matériel : Sont concernés tous les clubs sportifs menant des actions envers les jeunes. Dans ce cadre, les clubs concernés pourront bénéficier d'une subvention d'investissement destinée à financer l'acquisition de matériels sportifs pour favoriser la pratique sportive sur les territoires. L'aide de la Région est forfaitaire et comprise entre 700 et 2 000 €.

https://www.laregion.fr/Soutien-des-clubs-sportifs-Occitanie-sport-pour-tous

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

Le Département soutient quelques 6000 associations depuis 2007 dans des domaines aussi variés que les clubs sportifs, les formations et organisations culturelles, les médias associatifs, les collectifs de bénévoles, les écoles de musique, les projets citoyens.

https://herault.fr/35-aide-aux-associations.htm

AGENCE NATIONALE DU SPORT

Ancien CNDS cette aide est réservée aux associations sportives affiliées à une fédération agréée.
Le montant minimal de la demande est de 1500 €.
Contact : Votre fédération de rattachement ou leurs organes décentralisés (Comité, Ligue)

https://www.agencedusport.fr/aides-et-subventions

PROJET CITOYEN / ENVIRONNEMENT / CLIMAT

REGION OCCITANIE

Elle propose de nombreuses aides sur cette thématique :

https://www.laregion.fr/Les-aides-et-appels-a-projets?debut_liste_articles=5#pagination_liste_articles

Par exemple l'Animation d'actions collectives locales qui a pour vocation de :

- rechercher des synergies de flux à l'échelle d'une zone (démarche d'Ecologie Industrielle et Territoriale),
- mettre en place des systèmes d'échanges de services,
- coordonner des actions locales de communication / sensibilisation en faveur de l'économie circulaire,
- faire évoluer les modèles d'affaires.

https://www.laregion.fr/Aides-regionales-a-l-animation-d-actions-collectives-en-matiere-d-economie

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

Projet Citoyen : Le Département soutient quelques 6000 associations depuis 2007 dans des domaines aussi variés que les clubs sportifs, les formations et organisations culturelles, les médias associatifs, les collectifs de bénévoles, les écoles de musique, les projets citoyens.

https://herault.fr/35-aide-aux-associations.htm